



<http://www.rp59.fr>

Racines et Patrimoine En Avesnois

Edito

Vous avez été quelques uns à nous rendre visite à notre stand lors du 3^e congrès européen de généalogie et d'histoire locale « Scaldobresia 2015 », organisé par le Groupement des Généalogistes Amateurs du Cambrésis (GGAC).

Plus de cinquante exposants, un stand des Archives Départementales très intéressant, de nombreuses conférences dont l'une de Jean-Louis Beaucarnot.

Mais malgré cela peu de visiteurs sur les stands. Dommage, la généalogie et l'histoire locale rejoignent le monde virtuel, ce monde où tout est disponible en un clic. Mais tout cela n'est possible que par le travail des bénévoles qui œuvrent tous les jours, souvent dans l'indifférence.



Les réunions de l'association ont reprises le 2 septembre au local de la rue de Maubeuge à Rousies.

De nombreuses mises à jour de la base de données en ligne ont été effectuées, grâce à tous les bénévoles qui effectuent les dépouillements des registres. Merci à eux.

Vous pouvez nous aider en participant au dépouillement partiel d'une commune ou d'une table décennale. Pour cela contactez-moi par mail ou lors d'une perma-

DANS CE NUMÉRO :

Editorial	1
Le monument aux morts d'Amfroipret	2
Bérelles: Aurélie Torgau, l'ange d'Auschwitz	4
Les conscrits de l'an IX et X à Ferrière la Grande	6
La salle des fêtes de Rousies	7
Laurent NIOGRET, maquis de Mormal	15
Gaston PECHVER- TY; résistant MPLF	17
La vie tourmentée d'Amélie COLLET	20

Quelques outils à votre disposition

Le forum internet

<http://fr.groups.yahoo.com/group/avesnois/>

La base de données « actes en ligne »

<http://www.rp59.fr> onglet « actes en ligne »

La table des mariages

<http://www.rp59.fr> onglet « table des mariages »

AMFROIPRET: LE MONUMENT AUX MORTS ET LES MORTS POUR LA FRANCE 1914-1918

Les délibérations du conseil municipal nous donnent quelques indications sur l'érection du monument aux morts d'Amfroipret (et Bermeries)

Séance du 14/03/1921:

Le président (Auguste Carlier, maire) soumet au conseil un projet d'érection d'un monument aux morts pour la Patrie durant la grande guerre 1914-1918. A cet effet il a visité quelques ateliers où sont taillés différents modèles de socles, et il s'est arrêté à celui qu'il présente à l'examen du conseil dont détail : largeur du soubassement : 1,30; chapiteau : 0,55; hauteur du socle : 2,25.

Le socle d'une hauteur de 2,25 mètres sera surmonté d'un soldat en fonte bronze d'une hauteur de 1,60 mètre et qui reviendrait au prix de [non indiqué], couvert comme suit : produit d'une souscription à Amfroipret et à Bermeries, et d'une subvention de l'état.

Il prie le conseil d'en délibérer et si ce projet est accepté, de bien vouloir l'autoriser à traiter avec [non indiqué] pour la fourniture du monument.

Le conseil, après avoir délibéré, autorise la Maire à traiter avec [non indiqué] pour la fourniture et la pose du monument.

Séance du 03/09/1921

Le conseil, considérant que la commune n'a point de revenu, que sa population n'est que de 185 habitants, que huit de ses enfants sont morts pour la France, qu'elle a voulu élever à ceux-ci un monument digne de leur héroïsme.

Espère que l'Etat voudra bien lui accorder une subvention de 1000 francs et prie Mr le préfet de bien vouloir appuyer sa demande.

Inauguration: le 10/07/1921

Inscriptions:

LA COMMUNE D'AMFROIPRET
A SES GLORIEUX MORTS
POUR LA PATRIE

AVEC LE CONCOURS
RECONNAISSANT
DE LA COMMUNE
DE BERMERIES
1914 1918

Les morts pour la France:

ALHANT Désiré Jean Baptiste, né le 27 mai 1894 à Obies, journalier agricole, fils de Jean Baptiste et d'Aurélie Blanchard.

Signalement : cheveux noirs, yeux noirs, front moyen, nez rectiligne, visage long, lèvres épaisses, bouche petite, menton saillant. Taille: 1,71m.

Marque particulière : index, majeur et auriculaire main droite liés ensemble par suite d'une cicatrice de brûlure.

Matricule : 92 canton de Bavay.

Incorporé au 147^e RI le 23/06/1914 ; passé au 2^e zouaves le 10/03/1916.

Tué à l'ennemi le 18/03/1917, secteur de Ludes, sous-secteur de Verzenay (51). Inhumé à Verzenay.

Mort pour la France

CARLIER Auguste Désiré, né le 27 octobre 1881 à Amfroipret, fils d'Auguste et de Catherine Marie Flore Stordeur, brasseur.

Signalement : cheveux et sourcils noirs, yeux marron, front large, nez moyen, bouche large, menton grand, visage ovale, taille 1,72m. Degré d'instruction: 3.

Matricule : 94 canton de Bavay

Incorporé au 110^e RI le 16/11/1902. Réformé temporaire par la commission d'Avesnes le 08/04/1903 pour "rhumatisme articulaire et endocardite". Rappelé à l'activité le 08/04/1905 et envoyé dans la disponibilité le 23/09. Certificat de bonne conduite accordé. A accompli deux périodes d'exercices au 84^e RI en 1909 et 1911.

Rappelé à l'activité par le décret du 2 août 1914. Arrivé au corps le 12 (84^e RI). Tué à l'ennemi le 05/03/1915 aux tranchées de Beauséjour (commune de Minaucourt, Marne).

Mort pour la France

DENIS Désiré Gervais, né le 7 février 1893 à Gommegnies, fils de Désiré et de Gloria Blondeau, ouvrier agricole.

Signalement : cheveux châtain foncé, yeux foncés, front large, nez rectiligne, visage long, lèvres épaisses, bouche petite, menton fuyant, taille 1,71m. Cicatrices de coupure index et majeur droits. Degré d'instruction: 3.

Matricule : 1595 canton de Bavay.

Incorporé au 127^e RI le 27/11/1913 ; caporal le 21/09/1914, sergent le 23/03/1916. Décédé le 25/09/1916 à Etinchem (80) suite à des blessures de guerre.

Mort pour la France.

■ DUBOIS Eugène Léon, né le 24 juin 1877 à Amfroipret, fils de François Joseph et de Flore Laurent, époux de Léa Carlier, cultivateur.

Signalement : cheveux et sourcils noirs, yeux marron, front découvert, nez moyen, bouche petite, menton rond, visage ovale, taille : 1m69m. Degré d'instruction: 3.

Matricule : 2096 canton de Bavay.

Incorporé au 27^e régiment d'artillerie le 16/11/1898, 2^e canonnier servant. Envoyé en congé le 30/09/1901. Certificat de bonne conduite accordée.

A accompli deux périodes d'exercices au 15^e RA en 1904 puis au 27^e RA en 1907.

Rappelé à l'activité et arrivé au corps le 3 aout 1914. Passé au 166^e RI le 26/10/1914. Evacué sur le dépôt des éclopés de Jardin Fontaine le 14 juillet 1915.

Mort pour la France le 09/01/1916 à l'hôpital N° 4 de Béziers (30), boulevard du Nord, des suites de maladie contractée au front.

■ NISON François, né le 11 mai 1892 à Amfroipret, fils de Placide et de Maria Richez, journalier.

Signalement : cheveux châtain moyen, yeux bleu clair, front moyen, nez rectiligne horizontal, visage plein osseux. Cicatrice de coupure oblique sur le dos de la main gauche près de l'annulaire et du médus ; cicatrice de coupure horizontale sur la dos de l'index droit. Degré d'instruction : 2.

Matricule : 2104 canton de Bavay.

Incorporé au 91^e RI le 08/10/1913. Blessé et disparu à Bagatelle le 10/10/1914. Prisonnier à Wuitt, interné à Thionville (57), mort pour la France à l'hôpital le 13/11/1914 des suites de blessures de guerre.

■ RICHARD Léon Ghislain, né le 07/05/1884 à Bermeries, fils de Ghislain Henri Martin et d'Auguste Julie Dame, cultivateur.

Signalement : cheveux et sourcils noirs, yeux bleus, front large, nez aquilin, bouche petite, menton rond, visage ovale, taille 1,73m, degré d'instruction: 3.

Matricule : 902 canton de Bavay.

Incorporé au 84^e RI le 10/10/1905. Soldat de 1^e classe, envoyé en disponibilité le 28/09/1907;

certificat de bonne conduite accordé.

A accompli deux périodes d'exercices au 84^e RI en 1910 et 1913.

Rappelé à l'activité et arrivé au corps le 2 aout 1914. Blessé le 25/10/1915 aux Eparges (55) par balle au bras droit. Passé au 19^e RI le 11/05/1916. Mort pour la France le 23/11/1916, tué vers 19h dans la tranchée Friedland et inhumé isolément à 200m au nord du fort de Vaux (55).

Mort pour la France.

■ FIEVET Léon, né le 16/01/1892 à Amfroipret, fils de Léon et de Marie Sophie Harbonnier, ouvrier agricole.

Signalement : cheveux châtain foncé, yeux gris bleu, front un peu fuyant, nez rectiligne, visage allongé, taille 1,62m, degré d'instruction : 2.

Matricule : 2051 canton de Bavay.

Incorporé au 46^e régiment d'artillerie de campagne le 08/10/1913. Noté à tort tué à l'ennemi le 11/09/1914 à Erize la Grande (55). Evacué le 14/09/1914 sur l'hôpital complémentaire N°4 de la Chapelle Saint Mesmin (45) pour dysenterie. Décédé le 20 septembre 1914.

Mort pour la France.

Victimes civiles

Dans sa demande de subvention, le maire indique que huit des « enfants » de la commune sont morts pour la France. Le livre d'or du ministère des pensions ne donne pour Amfroipret que le nom de six soldats : Alhant, Carlier, Denis, Dubois, Nison et Richard (Fievet est mentionné dans celui de Saint Waast). Le monument fait mention de deux civils, morts après l'armistice:

■ DEGHAÏE Zéphir, né le 23 octobre 1874 à Amfroipret, fils de Léon et de Philomène Delvine, journalier.

Signalement : cheveux châtain foncé, sourcils châtain, yeux marron, front couvert, nez aquilin, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, taille : 1m60, degré d'instruction: 2.

Matricule : 120 dans le canton de Bavay.

Arrivé au 1^e régiment d'infanterie le 16/11/1885. Envoyé en congé le 17/09/1898. Certificat de bonne conduite accordé.

A accompli deux périodes d'exercices au 84^e RI en 1901 et 1904, et une au 4^e RIT en 1910.

A rejoint son poste de garde voie le 2 aout 1914. Libéré provisoirement le 26 aout. Resté

en pays envahi.

Décédé à Grivegnée (Belgique) le 14/12/1918 (avis du ministère de la guerre du 15/03/1922).

SERUSIER Gabriel Casimir, né le 29 septembre 1895 à Amfroipret, fils de Jules et de Léonie Hequet, cultivateur.

Signalement : cheveux noirs, yeux marron foncé, front découvert large, nez fort concave, visage ovale large, lèvres minces, bouche moyenne, menton large. Taille : 1,71m. Cicatrice de coupure aux doigts de la main droite. Degré d'instruction : 3.

Matricule : 1248 canton de Bavay.

Non recensé en temps utile par suite d'un cas de force majeure. Bon service armé (commission de réforme de Maubeuge du 24 avril 1919). Incorporé au 137^e RI à compter du 12 mai 1919. Envoyé en congé illimité de démobilisation le 27 août 1919.

Décédé le 1 juin 1920 à 16h à Martempuich (62). Il résidait à Le Sars (62) où il était artificier.



Aurélie TORGAU - WALD : l'ange d'Auschwitz

Aurélie TORGAU naît à Bérelles, rue de Coussolre, le premier juillet 1914, de Frédéric (Auguste lors de l'internement), 32 ans, tailleur de limes, et de Marie MOLITOR, 34 ans. C'est la dernière d'une famille de six enfants. Son père est né le 9 mars 1882 à Nuremberg. Il est allemand.

Début août 1914, la guerre éclate. Deux grands réflexes s'imposent comme caractéristiques d'un sentiment national achevé : la solidarité nationale et interalliée d'une part et le rejet de l'ennemi de l'autre. Dès le 1er septembre, l'Etat instaure aux étrangers austro-allemands l'enfermement répressif dans des locaux collectifs.

La famille est envoyée dans un camp d'internement à Guérande. À l'été de 1916, Maria TORGAU est expulsée avec ses six enfants vers le Luxembourg, et arrive en Septembre à Trèves. Le père reste interné à Guérande jusqu'au 19/10/1918, où il est rapatrié à Noirmoutier.

Au printemps de 1919, il est libéré et rejoint sa famille à Trèves. Il travaille comme cheminot. Il est l'un des fondateurs du Parti communiste allemand à Trèves. Ses enfants deviennent membres de la Ligue de la jeunesse commu-

niste de l'Allemagne (KJVD).

Aurélien TORGAU, après l'école primaire, commence un apprentissage comme vendeuse dans un magasin de la coopérative des travailleurs. Elle s'implique dans le Parti communiste et poursuit son engagement illégalement. Ses frères Willi et Fritz ont été arrêtés peu de temps après le transfert du pouvoir par les nazis et partent pour les prisons et les camps de concentration. Cela lui fait peur, mais ne l'empêche pas de travailler illégalement pour le KPD. En Avril 1934, Aurélie est d'abord arrêtée par la Gestapo pour distribution de tracts anti-nazi, mais elle est libérée après quatre jours faute de preuve.

Le 6 Août 1935 Aurélie épouse un ancien camarade, Fritz Reichert et va vivre une relation désastreuse. Cette même année, Fritz Reichert devient membre de la SA et considère les activités illégales de son épouse avec suspicion. Au-



rélie le quitte après des affrontements violents en Mars 1936 après qu'il eut menacé de dénoncer leur groupe de résistance. Il n'y a aucune preuve qu'il l'ait fait mais c'est probable.

Lorsque le groupe de jeunes communistes à la fin de Mars 1936 à Trèves est dissous, Aurélie est en sécurité au Luxembourg, mais elle revient à Trèves, car ses parents sont menacés d'arrestation par la Gestapo.

Le 23 Juin, 1936 commence pour Aurélie neuf ans d'épreuve. Elle est emprisonnée dans une prison de la Gestapo. Le 21 Décembre Aurélie est condamnée par le tribunal régional supérieur de Hamm pour trahison à une peine de prison de quatre ans et six mois. Elle est envoyée dans une prison pour femmes près de Kassel où elle sera maintenue 3 ans en isolement. A la fin de sa peine, elle ne sera pas libérée, mais envoyée au camp de Ravensbrück au motif de représenter un danger pour l'Allemagne. Elle portera le triangle rouge des détenus politiques.



En 1939, le divorce avec Fritz Reichert est prononcé. Le 26 mars, elle est à Auschwitz, mais vu le nombre de prisonniers, elle part au camp de concentration de Birkenau.

En mars 1942 elle est transférée à Auschwitz et portera le N°502. Elle est employée à l'infirmerie du camp, où voyant les atrocités qui y sont perpétrées, elle tombe malade et tente de se suicider. Elle survit et va clandestinement participer, avec un médecin juif, à la création d'un hôpital pour y soigner de nombreux malades atteints de la tuberculose et tenter de soustraire des détenus juifs et autres des atrocités commises par le médecin SS Josef Mengele, ce qui lui vaudra en Allemagne le surnom "l'Ange d'Auschwitz".

Le 18 Janvier 1945, plus de 9000 femmes de Birkenau vont être envoyées vers le camp de concentration de Ravensbrück. Il est bondé et Aurélie, qui est affaiblie par la tuberculose, est envoyée dans le camp annexe de Malchow.

C'est une chance car en février et mars des milliers de femmes «non employables» sont assassinées dans le camp de concentration de Ravensbrück et dans les environs.

Fin Avril 1945 Aurélie réussit à échapper de Malchow avec d'autres prisonnières. Elles seront reprises par des soldats soviétiques et violées

par leurs «sauveteurs». Elle sera enceinte suite à ces violences.

En mai Aurélie entre à Berlin détruite. Elle commence à écrire un article sur Luise Kautsky dans le Berliner Zeitung. Son état de santé s'aggrave et elle entre dans un sanatorium à Sülzhayn.

C'est là qu'elle rencontre un journaliste de Hanovre, Eduard Wald, qui a passé de nombreuses années dans un camp de concentration pour communistes. Ils se marient en Novembre 1947 et se retirent au printemps 1948 à Hanovre.



Aurélie Wald, comme elle s'appelle maintenant, ne peut que rarement s'impliquer politiquement en raison de son mauvais état de santé. Parfois, elle écrit des articles pour des journaux socialistes où elle fait ressortir la mémoire des années de camp avec des poèmes. Mais ces souvenirs sont insupportables. Elle perd la bataille pour la vie à l'âge de 48 ans, le 1er Janvier 1962, dans un hôpital psychiatrique du quartier d'Iiten à Hanovre.

Une rue d'Hanovre porte le nom d'Orli Wald depuis 2007. Il y a également un stèle à Trèves au nom d'Orli TORGAU-WALD. En 2010 il a été décidé de nommer une rue Orli TORGAU, dans le nouveau quartier Castelnau (ancienne caserne française en cours de transformation en logements).



Sources: Alain Storhay, archives communales de Bérèlles, sources diverses.

LES CONSCRITS DE L'AN 9 ET 10 DE FERRIERE LA GRANDE

C'est sous le Directoire, en septembre 1798, que la loi Jourdan-Delbrel, instituait la conscription : les jeunes hommes, célibataires, entre 20 et 25 ans, se voyaient inscrits par classe et année de naissance. La durée du service était de 5 ans en temps de paix, illimitée en temps de guerre. La loi du 28 floréal an X prévoit la levée de 30 000 soldats sur la conscription de l'an IX et autant sur celle de l'an X.

Tirage au sort des conscrits de l'an 9 domiciliés à Ferrière la Grande

Il a eu lieu le dix huit thermidor an 10 devant les membres du conseil général de la commune, d'après une convocation faite par le maire, Liévin Montoeulx, maire décédé le seize du mois. Etaient concernés : Emmanuel CARPENT (° 26/09/1779), Louis CORDONNIER (° 24/07/1780), Louis GILLET (° 31/03/1780), Jean-Baptiste MAIRIAUX (° 08/01/1779 à Quiévelon), Philippe WALLERAND (° 29/05/1780 à Maubeuge), Constant MANTEAU (° 11/05/1780), "absent de la commune depuis quelques jours à effet duquel une main innocente a tiré en son nom, après leur avoir demandé si aucun d'eux n'avait pas d'infirmités externes ou internes susceptibles de réforme". Après avoir demandé si l'un d'entre eux était "dévoué pour servir volontairement", et vu la réponse négative, le sort a désigné "pour marcher pour l'armée" **Philippe WALLERAND**, natif de Feignies (en réalité Maubeuge) mais demeurant à Ferrière, âgé de 22 ans, fils de Jean et de Marie MEURICE, mesurant 1,58m, sourcils châains, front haut, yeux gris, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, figure allongée.

Le 27 nivôse an 11, **Constant MANTEAU** est désigné remplaçant de Philippe WALLERAND, "qui n'a pas été admis faute de taille". Absent de la commune depuis quelque temps (domicilié au Bouchée proche d'Arpaeon, département de la Seine, maintenant Essonne), c'est son beau-frère, Antoine MAILAIN, qui a tiré au sort.

Il est âgé de 22 ans et neuf mois, taille de 1,75m, front haut, cheveux et sourcils châtain

blond, nez allongé, yeux gris bleu, bouche assez grande, menton rond, visage allongé, fils d'André et de Marie Philippine Pequeur, défunts.

"Nous membres du conseil susdit considérons qu'il est urgent que le procès verbal soit rédigé en double pour être délivré et notifié au citoyen Antoine Mailain à effet qu'il ait à comparaitre pardevant l'officier de recrutement le premier pluviôse prochain pour et au nom de Constant Manteau son beau fils relativement aux opérations terminées et rédigées sur le présent procès verbal ci-joint à effet que le dit Mailin n'ex-cuse d'ignorance".

Tirage au sort des conscrits de l'an 10 domiciliés à Ferrière la Grande

Il a été fait à la suite du précédent. Ont été tirés au sort : Ange DRAPIER (° 03/07/1781), Thomas DOMBRE (° 17/02/1781), François FAVARCQ (° 24/01/1781 à Rousies), Ciprien Joachim HELLET (° 24/02/1781 à Hautmont) et Alexandre NEUILLIES (15/07/1780 à Rousies).

Le sort a désigné **Thomas DOMBRE** comme "celui qui doit marcher pour l'armée", fils de Henri François et d'Anne Julienne COLLART, âgé de 21 ans, mesurant 1,74 mètres, front assez haut, cheveux et sourcils châains, nez assez gros et aquilin, yeux bruns, visage ovale et taché de petite vérole, bouche moyenne, menton rond.

Ciprien Joachim HELLET a désigné pour "être celui qui doit marcher pour la réserve". Il est natif de la commune d'Hautmont, fils d'Etienne et de défunte [Marie Thérèse MARIT], âgé de 21 ans, domicilié à Ferrière la Grande, taille de 1,74m, cheveux et sourcils blond châtain, yeux bleu gris, nez aquilin, front haut, visage ovale bien rempli vers les yeux, tour vermeil.

Thomas DOMBRET épouse Constance LEBRUN le 21/11/1832 à Bavay, avec l'autorisation du ministre de la guerre. Il est alors lieutenant d'infanterie « en solde de congé », chevalier de la légion d'honneur.

LA SALLE DES FETES DE ROUSIES

L'ANCIENNE SALLE DES FETES

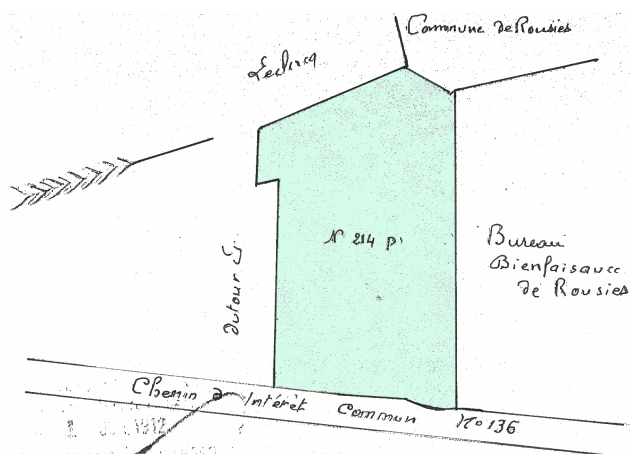
Le 6 septembre 1914, les allemands bombardent la mairie. La nouvelle mairie est reconstruite en 1923. Au rez de chaussée se trouvent les logements des instituteurs ; les salles de classe, la mairie, et la salle des fêtes sont situées au 1^e étage.

LA PLACE

Désiré Jules CUISSET avait fait don le 6 décembre 1910 au bureau de bienfaisance de la commune d'une pièce de terre d'une contenance de 33 ares. Le 19 février 1912, la commune échange ce terrain contre un autre de même surface, pour en faire une place ; l'ancienne, devant l'église, était devenue trop petite, la population de Rousies dépassant 2500 habitants. L'ancien kiosque à musique devenu inutile sera démonté pour faire place au monument aux morts en mai 1921.

Le centre du village se déplace, le chemin d'intérêt communal 136 est devenu la rue de la mairie.

LES CIRCONSTANCES



Le 27/12/1931, le maire, Emile POUPLIER, informe le conseil municipal qu'il est saisi d'une demande de M. l'inspecteur primaire. Ce dernier trouve les locaux scolaires de Rousies insuffisants ; il examine la possibilité de créer une quatrième classe à l'école des filles et une quatrième classe à l'école des garçons.

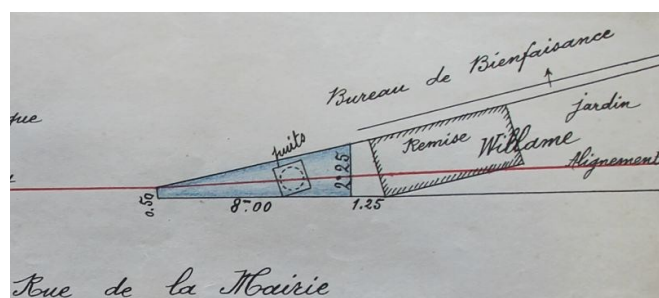
La création de la classe des filles ne pose pas de difficulté, mais pour l'école des garçons les

difficultés sont plus grandes par manque de terrain. La seule solution envisageable est de faire la classe dans la salle des fêtes qui est située au-dessus du groupe scolaire des garçons.

Mais comme il est impossible que la commune de Rousies reste sans salle des fêtes, le conseil municipal est d'avis d'en construire une nouvelle, en demandant qu'une subvention soit accordée à la commune pour contrepartie de la cession faite à l'école. Le conseil charge le maire d'engager des pourparlers pour l'achat d'un terrain propice à l'édification de la construction.

L'ACHAT DU TERRAIN

Le bureau de bienfaisance consent à vendre un terrain de 13 ares près de la place publique pour le prix de 500 francs l'are. Ce terrain convient tout particulièrement à l'édification de la salle des fêtes, car contigu à la place communale. Une délibération du 22 janvier 1932 sera approuvée le 4 janvier de l'année suivante par le préfet. Le 16/09/1932, le conseil municipal, dirigé depuis le vingt août par Victor FILLEUR, vote un crédit de 7500 francs pour achat du terrain. Une régularisation de crédit aura lieu quelques mois plus tard, portant le montant de l'achat à 7708 francs.



Reste à acquérir la parcelle de M. Marc Wilame et Mme Berthe Druesnes. Un échange de terrain avait eu lieu le vingt cinq mai 1925 pour quelques mètres carrés (voir ci-dessous, zone en bleu).

Le maire disait de la place à cette occasion : « cette zone est toute désignée pour y édifier



des maisons d'habitation. Et comme Rousies sera forcément amené dans un temps peu éloigné à construire des logements pour les instituteurs adjoints, la commune ne disposant plus d'autre terrain propre à cette destination, utilisera certainement celui attenant à la parcelle triangulaire en question et elle devra préalablement avoir acquis celle-ci pour avoir accès à la rue».

L'acquisition de la parcelle restante (notée « Willame » sur le plan) aura lieu le 22 avril 1933, en contre partie d'une autre située de l'autre côté de la rue.

L'ARCHITECTE

Une délibération du 17/06/1932 prévoit qu'un concours sera ouvert entre les architectes pour l'établissement des plans et devis pour la construction de la salle des fêtes. Les prix seront de 1000 francs au premier, 500 francs au second.

Pourtant, un document intitulé « Commune de Rousies - construction d'une salle des fêtes— devis estimatif des travaux à exécuter— Monsieur Deporte « architecte » - série Février 1932 2^e projet, laisse penser que le projet était lancé avant le concours, et l'architecte pressenti.

Le 05/11/1932, le maire donne connaissance au conseil municipal d'un rapport de la commission des travaux établi par M. Haplencour, et classant les trois projets

LES RESULTATS DU CONCOURS:

- 1) projet de **M. Henry Deporte** de Valenciennes, avec un devis de 217251 francs
- 2) projet de M. Pagneur de Lille, avec un devis de 204955 francs, remporte la prime de 1000 francs
- 3) projet de M. Alleman de Lille, avec un devis de 208950 francs, remporte la prime de 500 francs

« Le projet de M. Deporte, bien que plus élevé, a été retenu parce que répondant plus aux idées générales indiquées et prévoyant un nombre de places sensiblement supérieur. »[note: 380 places assises]

LE PROJET

C'est un exemple du style Art Déco apparu dans les années 20, qui se caractérise par des formes géométriques et épurées, et par l'utilisation de baies métalliques (1).

La salle des fêtes est construite dans l'angle droit de la place communale, l'entrée se faisant par cette dernière.

Les dimensions extérieures sont d'environ 29 mètres sur 15 mètres. La salle de spectacle a pour dimension 17,77m sur 14,28m ; 5,20 par 14,28m pour le hall d'entrée

Dans l'entrée, à gauche du vestibule nous trouvons les vestiaires et WC des femmes, à droite les vestiaires, ainsi que les WC et urinoirs pour les hommes.

Dans le fond, une scène de 4,46 mètres de profondeur, avec sur la droite, deux loges équipées de lavabos occupent une largeur de 2,5 mètres.

La construction de la salle des fêtes a été conçue en maçonnerie de briques avec ossature en béton de ciment armé (2) et charpente en fer.

L'ossature en béton armé a pour but de réaliser de grandes portées, notamment pour la tribune qui est établie en ne prenant appuis que sur des poteaux encastrés dans les murs des façades latérales, évitant ainsi la construction de colonnes de soutien gênantes.



Charpente et chéneaux démontés le 11 juin 2014

Les poteaux latéraux encastrés dans les murs servent de points d'appuis à la poutre transversale supportant la majeure partie du poids de la tribune et d'autre part à supporter les fermes en fer.

Un chaînage en béton armé ceinture ces différents poteaux au droit de la tribune et forme au dessus la sablière.

Sur le plancher de la tribune les gradins en béton reçoivent les sièges.

Le plancher en béton armé de la salle située au dessus du vestibule servira de buvette et de salle de répétition pour la musique.

Deux escaliers latéraux menant à la tribune seront exécutés de la même manière.

La charpente métallique sera réalisée et installée par la Société de Construction et de Location d'Appareils de Levage et de Matériel de Travaux Publics - Atelier de Construction de Rousies. Poids de la charpente métallique : 6600 kg, chéneaux : 1685 kg, solivage : 2435 kg.

Cette charpente sera démontée le 11/06/2014 pour laisser la place à la nouvelle couverture.

L'AUTORISATION PREFECTORALE:

Elle date du 11/01/1934 et comporte quelques mesures protectionnistes de l'époque.

« Nous, préfet du département du Nord, commandeur de la légion d'honneur

Vu la délibération en date du 7 novembre 1933 par laquelle le conseil municipal de Rousies adopte le projet des travaux à effectuer pour la construction d'une salle des fêtes et vote les ressources nécessaires pour pourvoir à la dépense évaluée à 249 839,11 frs,

Vu les plans, devis et cahier des charges dressés par M. Deporte, architecte à valenciennes;

Vu l'avis de M. le Sous-Préfet d'Avesnes en date du 27/12/1933;

Vu l'avis de la Commission Départementale des bâtiments civils en date du 08/01/1934;

Arrêtons:

Article 1er : est approuvé le projet montant à 249839,11 francs ...

1^e ...

2^e le nombre d'ouvriers étrangers affectés par l'entrepreneur à l'exécution des travaux ne dépassera pas 5% conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1932

3^e l'entrepreneur devra se conformer aux obligations qui découlent de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes ...

4^e que les mesures nécessaires seront prises pour confier les travaux et réserver la fourniture des matériaux aux maisons françaises. A cet effet l'entrepreneur adjudicataire devra prendre l'engagement de n'utiliser que des matériaux d'origine nationale.

Article 2: les travaux de gros œuvre se monteront à 249839,11 fr déduction faite d'un abattement de 25% ».

LES ENTREPRISES

Les différents lots seront soumis à adjudication. Les travaux de béton armé seront passés de gré à gré par voie de concours. Les frais d'aménagement intérieur : peinture décorative, électricité, chauffage central, ferronnerie d'art, service d'incendie, sièges pour les spectateurs (380), mobilier, décors, feront l'objet de marchés sur soumission ou de gré à gré suivant le mode le plus avantageux pour la commune.

1) Gros œuvre, par concours. Montant du marché: 82900 Fr. Réalisé par la société Desbarbieux de Marly. Date du marché: 01/10/1934.

2) lot N°1 : terrassement et maçonnerie, par adjudication. Montant du marché: 55933,8 Fr, dont réduction de 25%. Montant du cautionnement : 5000 Fr. Réalisé par la société Desbarbieux de Marly. Date du marché: 22/03/1934.

3) lot N°1 complément : terrassement et maçonnerie, par marché de gré à gré. Montant

du marché: 28684,77 Fr, dont réduction de 25%. Réalisé par la société Desbarbieux de Marly. Date du marché: 13/09/1934.

4) lot N°1 régularisation : terrassement et maçonnerie, par marché de gré à gré. Montant du marché: 6490,36 Fr, dont réduction de 25%. Réalisé par la société Desbarbieux de Marly. Date du marché: 13/09/1934.

5) lot N°2 : plâtrerie, par adjudication. Montant du marché: 16770,88 Fr, dont réduction de 33,5%. Réalisé par la société Weisenburger de Saint Saulve. Date du marché : 22/03/1934.

6) lot N°3 : carrelage, par marché de gré à gré. Montant du marché : 15218,95 Fr. Réalisé par la société Bosch frères et Cie de Louvroil. Date du marché : 12/06/1935.

7) lot N°4 : cimentage, par adjudication. Montant du marché: 25448,16 Fr, dont réduction de 39%. Montant du cautionnement : 500 Fr. Réalisé par la société Weisenburger de Saint Saulve. Date du marché : 22/03/1934.

8) lot N°5 : couverture, par adjudication. Montant du marché : 12385,75 Fr, dont réduction de 26%. Montant du cautionnement : 300 Fr. Réalisé par la société Octave Cloez de Valenciennes. Date du marché : 22/03/1934.

9) lot N°6 : charpente et menuiserie, par adjudication. Montant du marché : 16266,14 Fr, dont réduction de 35%. Montant du cautionnement : 500 Fr. Réalisé par la société Victor Leclercq et fils de Valenciennes. Date du marché : 22/03/1934.

10) lot N°7 : serrurerie, menuiserie métallique, par marché de gré à gré. Montant du marché : 19500 Fr. Réalisé par la société Dehon-Biron de Hautmont. Date du marché : 31/05/1935.

11) lot N°8 : Peinture et vitrerie, par adjudication. Montant du marché : 6910,05 Fr, dont réduction de 32%. Montant du cautionnement : 100 Fr. Réalisé par la société Fernand Cuvelier de Vieux Condé. Date du marché : 22/03/1934.

12) lot N°9 : plomberie et installations sanitaires, par adjudication. Montant du marché : 6704,79 Fr, dont réduction de 25%. Montant

du cautionnement : 100 Fr. Réalisé par la société H Petit et Cie de Marly. Date du marché : 22/03/1934.

13) lot N°10 : Electricité, par marché de gré à gré. Montant du marché : 11500 Fr. Réalisé par la société Oscar Frémin de Hautmont. Date du marché : 07/03/1936.

14) Décor, par marché de gré à gré. Montant du marché : 8000 Fr. Réalisé par la société René Michel de Roubaix. Date du marché : 17/06/1936.

15) Charpente métallique, par marché de gré à gré. Montant du marché : 21500 Fr. Réalisé par la société de Construction et de location d'Appareils de Levage et de matériel de Travaux Publics - Atelier de Construction de Rousies. Date du marché : 15/12/1934.

16) Sièges, par marché de gré à gré. Montant du marché : 9500 Fr. Réalisé par la société Rompais frères Marquilly et Cie de Harnes. Date du marché : 17/06/1936.

LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Le dix novembre 1934, l'architecte prescrit l'exécution de travaux imprévus pour les fondations

1) Du fait de la consistance insuffisante du terrain. Le bon sol se trouve en effet à 4 mètres environ du dessous du niveau du trottoir. Etant donné l'importance des charges locales que le sol est appelé à supporter du fait de la forme de



la construction, il importe d'assurer une stabilité parfaite de l'ouvrage et il y a lieu de s'établir sur un fond particulièrement consistant. Les fondations doivent donc être descendues jusqu'à la profondeur précitée et avoir un empattement très large et en rapport avec la profondeur. Les

maçonneries de terre-plein étant plus hautes doivent être renforcées en conséquence.

2) Du fait de la forte déclivité du sol toute une façade latérale joue, jusqu'au niveau du rez-de-chaussée, le rôle de mur de soutènement des terres à remblayer pour former le terre-plein. La maçonnerie de cette partie doit donc être renforcée en conséquence et des tirants en fer plat sont disposés de façade à façade au niveau du rez-de-chaussée.

3) Du fait que d'anciennes fondations en maçonnerie rencontrées dans les travaux de terrassement doivent être démolies pour que la surface d'assise soit bien homogène. Une poutre en béton armé doit être établie sur un ancien puits [note : cf les plans des parcelles achetées à M. Willame].

Cout prévisionnel des travaux: 28684 francs

LES RECLAMATIONS

L'adjudication des marchés doit se faire avec un rabais de 25% minimum. Deux réclamations ont été faites par Eugène Deschiron, de Maubeuge, et Camille Scohy, de Rousies.

Le premier écrit au Préfet: "je me permets d'attirer votre attention sur les résultats d'adjudication des travaux qui ont eu lieu le 22 courant. Particulièrement en ce qui concerne le gros œuvre 1^{er} lot, il était imposé par le cahier des charges un rabais minimum de 25% sur les prix du bordereau. De ce fait un certain nombre d'entrepreneurs (dont nous mêmes) n'a pas pris part à l'adjudication, estimant que notre travail

ne pourrait pas être fait à ces conditions. Trois entreprises seulement ont soumissionné par des rabais allant de 1 à 8%, comme si la clause du rabais à 25% n'existait pas. Le soumissionnaire à 8% de rabais total a été déclaré adjudicataire. Nous estimons que c'est là un résultat faussé et arbitraire, entraînant la nullité de l'adjudication ...".

Le second indique dans un courrier au Préfet que la commune de Rousies, bien qu'il fut le seul candidat contribuable de la commune, l'a exclus de la participation prétextant des reproches pour des travaux antérieurs qui avaient été entrepris par son père Auréli Scohy, et dont la réception définitive avait été faite sans aucune réserve. De plus l'entrepreneur ayant remporté les travaux n'a pas respecté les rabais minimum de 25%, proposant seulement 8%.



La salle des fêtes en 2014, juste avant sa rénovation



RECEPTION DES TRAVAUX

Elle a été faite le 6 octobre 1937, par l'architecte Henry Deporte, et par la commission des travaux composée du maire Victor Filleur, de Zéphirin Morsa et d'Auguste Hapelnour.

LE FINANCEMENT

Terrain : Le 21 avril 1933, le conseil municipal vote un emprunt de 7708 francs pour l'achat du terrain.

Salle des fêtes : un abattement de 25% est prévu sur tous les travaux du devis estimatif. La dépense totale, non prévu l'aménagement intérieur, est estimée à 249 839 francs ; la prévision de l'architecte est de 217251 francs ; il faut ajouter 10% d'imprévus et 5% d'honoraires d'architecte.

Le conseil municipal vote un emprunt de 250 000 francs sur 30 ans à partir de 1935, financé par imposition extraordinaire de 19,9 centimes additionnels, soit 18066,48 fr par an, auprès de la caisse de dépôts et consignations au taux de 6 %. Le taux sera baissé par la suite.

Le cout d'achèvement et d'aménagement intérieur est estimé à 75 000 francs.

L'emprunt sera fait au taux de 5% sur 29 ans à partir de 1937, imposition extraordinaire de 6,70 centimes additionnels, soit 4926 francs par an.

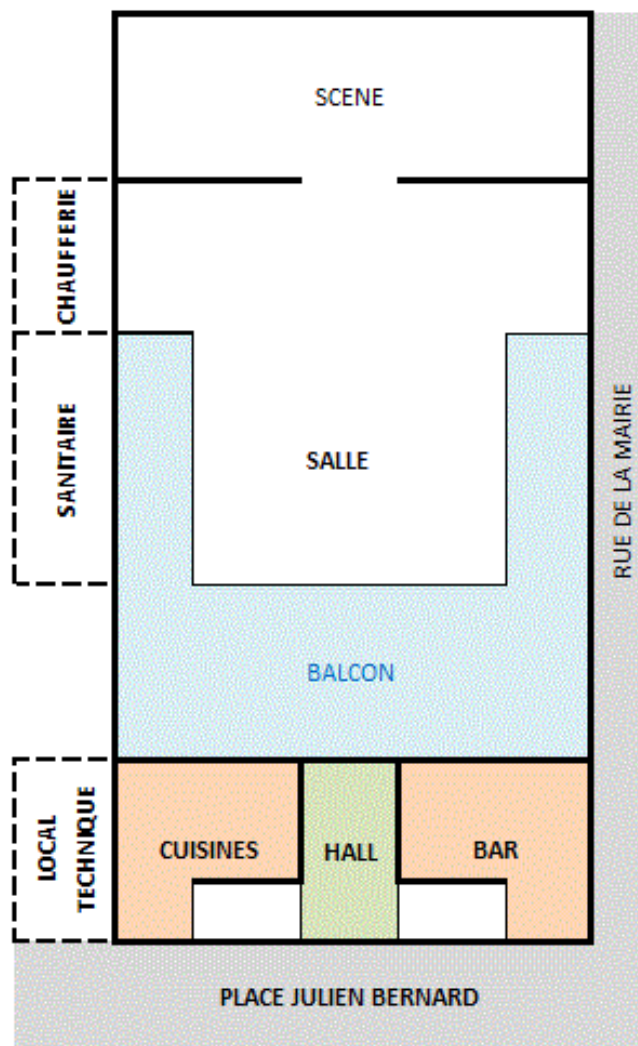
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX

Une délibération du 12 juin 1938 indique « ... considérant que les travaux ont été reçus définitivement par M. Deporte architecte, qui les a surveillés et dirigés. Par ces motifs, délibère à l'unanimité moins une abstention, qu'il y a lieu d'arrêter à la somme de **357 646,40 francs** le montant des travaux exécutés pour la construction d'une salle des fêtes ».

La conversion franc-euros, corrigée de l'inflation observée depuis 1935, date du l'emprunt principal, donne une coût équivalent de 275 000 euros.

MODIFICATIONS DES DERNIERES ANNEES

A gauche du hall d'entrée, l'espace occupé à la construction par les vestiaires et les sanitaires



des femmes a été utilisé pour implanter la cuisine, et à droite, côté hommes, pour le bar.

Le balcon, jugé dangereux, a été condamné et interdit au public.

Un local a été aménagé pour accueillir les sanitaires sur la façade Nord-Ouest. C'est sur cette façade que l'on trouve aussi la chaufferie et un local de service.

LA NOUVELLE SALLE DES FETES

(A titre indicatif, d'après les documents possédés à la date de rédaction de ce document)

L'ancienne n'est pas classée ; elle aurait donc pu être détruite pour laisser place à un ensemble plus moderne. Le choix s'est donc porté sur la réalisation d'un projet de valorisation de la salle des fêtes existante par son extension et par sa réhabilitation. Les travaux ont débuté début 2014.

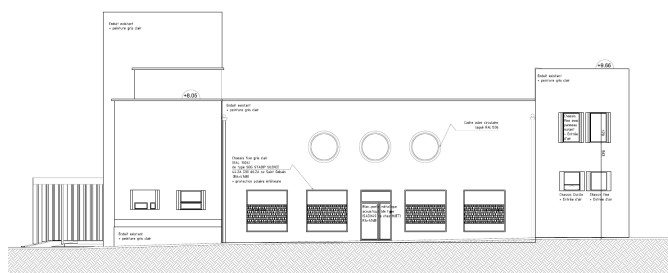
L'enjeu principal est de conserver au bâtiment tout son caractère. Les objectifs sont:

- ♦ de nouvelles conditions d'accueil pour les utilisateurs, notamment une amélioration du confort global
- ♦ la maîtrise des charges liées à son exploitation, son entretien et sa maintenance
- ♦ le caractère évolutif de sa maintenance
- ♦ l'intégration urbaine et environnementale de l'équipement

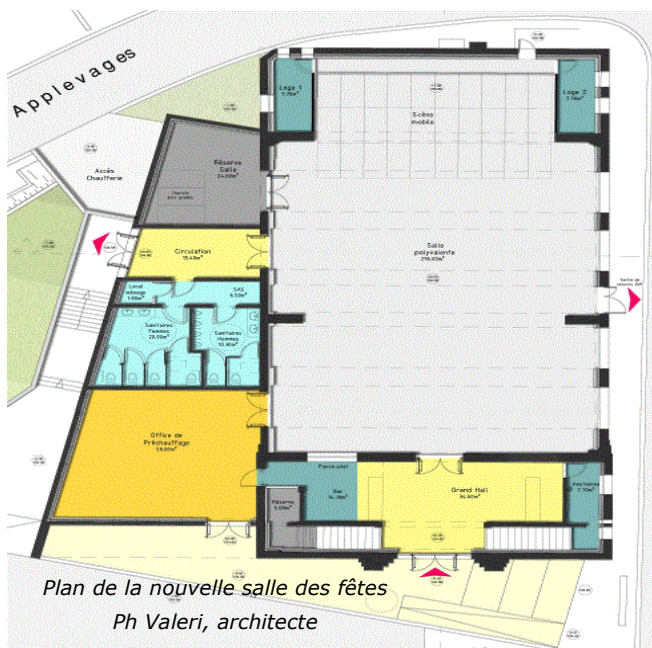
Le balcon est supprimé, permettant de retrouver un espace plus lumineux.

La scène est devenue mobile ; seuls deux locaux pouvant servir de loges sont implantés latéralement. La surface de la salle est de 296 m² (+20%).

On accède à cette dernière par un grand hall, avec à gauche un bar, et à droite des vestiaires. L'extension est composée par les sanitaires, les cuisines, un vaste espace de circulation et un espace de stockage



La salle des fêtes côté rue de la mairie
Ph Valeri, architecte



LE VITRAIL ET FIN DES TRAVAUX

Un vitrail devrait être posé sur la façade. Les travaux devraient être terminés fin 2015.

1) 4 châssis en façade principale, 5 châssis rectangulaires, 6 châssis W.C, 6 châssis œil de bœuf, 3 châssis fixes pour la scène, 2 châssis pour sous-sol et chaufferie, 2 châssis pour les loges.

(2) Béton armé: « les matériaux seront tous d'origine française. Le ciment Portland artificiel de première qualité proviendra d'une usine agréée. Le gravier ne devra pas contenir de grains supérieurs à 25 mm Le béton sera de composition suivante: 300 kg de ciment artificiel, 400 litres de sable de rivière, 800 litres de gravillon. Les armatures en acier doux devront être bien dressées et régulièrement cintrées aux extrémités de cinq fois le diamètre de la barre pour former crochet. Les surcharges des linteaux, poitrails, poteaux, etc, seront déterminés par les charges à supporter, la charge sera pour la tribune et le plancher du vestibule du premier étage de 500 kg par m² ».



La société de musique de Rousies devant la salle des fêtes, vers 1950

PREMIER TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Délibération du Conseil Municipal de Rousies

Séance du 28 mai 1937

Location de la salle des fêtes

Appelé à délibérer sur le montant de la location de la
salle des fêtes, aux sociétés ou groupements locaux

Le conseil municipal,
après avoir délibéré
par 20 voix et une abstention
fixe les tarifs suivants:

Bal : location 25 francs. Eclairage à 1,25 francs le kw. Net-
toyage: 20 francs

Concert suivi de bal : location 25 francs. Eclairage à 1,25 francs
le kw. Nettoyage: 20 francs

Conférence ou réunion publique : location 30 francs. Eclairage à
1,25 le francs kw. Nettoyage: 20 francs

Noces et banquets : 1e journée : 150 francs. 2e journée : 100
francs. Eclairage à 1,25 francs le kw. Nettoyage : 20 francs

Société étrangères : location 100 francs. Eclairage à 1,25 francs
le kw. Nettoyage : 20 francs

Il ne sera perçu aucun frais pour les conférences mutualistes et
horticoles

SAINT WAAST LA VALLEE: RUE NIOGRET

Le 11 septembre 1944, l'assemblée municipale de Saint Waast la Vallée, convoquée par les membres des Forces Françaises de l'Intérieur, s'est réunie à l'effet de former un Comité de Libération qui doit remplacer le conseil municipal actuel. Après délibération ont été désignés pour faire partie du dit comité et remplir leurs fonctions comme par le passé, Président : M. Richard Albert Maxime, maire adjoint M. Millot Henri, membres : Bruno Henri, Mirland Léon, Rousseau Léon, Cappelier Alfred, Boutteau Oscar, Fromont Emile, auxquels ont été adjoints Messieurs Houet Albert, commerçant, Mosin Emile, boulanger, Tilmant Marius, garagiste, Copy André, chauffeur livreur, tous quatre membres des FFRI et OCM. Les secrétaires de mairie titulaire et adjoint ont été maintenus dans leur fonction. Le comité de libération a été immédiatement installé. La présente délibération soumise à l'approbation de l'autorité supérieure.

Le huit novembre suivant, le président porte à la connaissance une demande présentée par M. Houet Albert : que le nom de **NIOGUET Laurent Félix**, patriote français des FFI, victime de la barbarie allemande, soit inscrit sur le monument aux morts de la commune.

Le comité de libération émet le vœu que la ruelle Capeliez qui relie la route nationale 49 et le vieux chemin de Valenciennes prenne désormais le nom de rue NIOGRET Laurent Félix, et qu'une plaque portant l'inscription : "NIOGRET Laurent Félix, Martyr pour la France 1944" soit apposée à cet endroit.

Cette délibération a été approuvée le 23/03/1945 par le préfet.

Son histoire:

Laurent Félix NIOGRET est né le 9 juin 1907 à Chezery dans l'Ain. Le père, Théophile Jean Baptiste, est préposé des douanes, la mère Marie Louise Courbe est couturière, tous deux demeurant à Tressus les Saint Claude.

Préposé des douanes, il épouse à Hon-Hergies le 19 mai 1934, Wilhelmine Aimée Solange

CLAUX.

Il devient adjudant FFI. En aout 1944, il fait partie des « diables bleus de Mormal »(1), appelés ainsi en raison de leur bravoure et des bleus dont ils étaient vêtus. Il tint tête, le 16 aout 1944, avec 56 camarades, au cœur de la forêt de Mormal, à 1200 soldats allemands (2).

Il est arrêté et interné à la caserne Joyeuse de Maubeuge avec quatre camarades. Ils seront torturés avant d'être fusillés et enterrés par leurs bourreaux dans une fosse commune près de la caserne (3).

Le 4 septembre, les corps sont découverts. L'état des cadavres ne permettant pas de les transporter à l'église, ils furent conduits le 6 au cimetière où se tenait une garde d'honneur formée par les soldats de la résistance pour y être inhumés. Un signalement détaillé a été fait, et un appel lancé pour aider à l'identification.

Une nouvelle exhumation aura lieu le 15 septembre afin de permettre l'identification par la famille ; les corps des quatre maquisards originaires de l'Avesnois leur ont été remis pour une inhumation au lieu de domicile respectif.

Une plaque commémorative est apposée rue de la Croix à Maubeuge : « Ici, le 1er septembre 1944, ont été fusillés par l'armée hitlérienne en déroute, André Lorain [20 ans, de Troyes], Laurent Niogret, Marc George [de Bavay], Robert Laurent [de Bellignies] et Alfred Fauquembergue [19 ans, de Houdain les Bavay] ; victimes méconnues dont le sacrifice glorifie la résistance française. »

L'acte de décès:

Acte n°345: le vingt neuf aout mil neuf cent quarante-quatre, dix neuf heures, est décédé fusillé par les allemands, lieu dit derrière la caserne joyeuse, Laurent Félix NIOGRET, préposé des douanes, du groupe F.F.I, né à Chezery (Ain) le neuf juin mil neuf cent sept, domicilié à Saint Waast la Vallée (Nord), fils de Théophile Jean Baptiste Niogret, et de Marie Louise Courbe, conjoints, époux de Wilhelmine Aimée

Solange Claux. Dressé le 15 septembre

Mention marginale : suivant avis de Monsieur le secrétaire général aux anciens combattants à Paris en date du douze mars mil neuf cent quarante-cinq, il résulte que Laurent Félix Niogret, repris à l'acte ci-contre est "Mort pour la France".

Décorations:

Médaille militaire et croix de guerre avec palme
- décret 14/01/1948 JO du 17/02/1948.

Inscriptions

- ♦ monuments aux morts de St Waast
- ♦ monument aux morts de Hon-Hergies
- ♦ monument aux morts de Bavay
- ♦ livre d'or du corps des Douanes

Une école de Hon-Hergies porte son nom.

(a) Le maquis de Mormal, est créé en juin 1944 pour aider la résistance urbaine en Sambre-Avesnois. En juillet, il compte 70 membres : réfractaires au STO, prisonniers soviétiques et hollandais évadés, membres des FTPF et de l'OCM autour du commandant Prosper Marcel Cerisier, Jean Fritz, Pierre Mathieu, Alphonse Létendart, Fernand Moïny, et Paul Rusconné.

(1) Une stèle commémorative a été érigée à Locquignol au lieu dit "La Flaquette". Elle porte

comme inscription: "A l'aube du 16 août 1944 "les diables bleus" du maquis de Mormal furent assaillis par une force ennemie 20 fois supérieure en nombre et armement. La bataille dura jusqu'au crépuscule. Les pertes réelles allemandes furent occultées. Les nôtres furent 24 maquisards tués au combat, 2 disparus non identifiés sur un effectif de 57 hommes de nationalités confondues : Soviétiques : 6/9, Hollandais : 2/2, Polonais : 2/4, Belges : 2/4, Français : 12/38 soit 24 tués/ 57 combattants.

Le SACRIFICE de leur vie ne fut pas vain ».

(2) Extrait du rapport du chargé d'intendance de la 31^e compagnie : le 15 septembre 1944 eut lieu l'exhumation de reconnaissance des corps retrouvés dans les remparts de la citadelle de Maubeuge, en présence des familles. L'examen des corps a été fait à la morgue du cimetière de Maubeuge. Les corps présentaient des traces de torture : doigts des mains cassés et écrasés pour les uns, en bouillie pour les autres, jambes portant des traces de plaies faites avec une barre de fer, des traces de coups sur tout le corps, parties intimes mutilées. Sur l'un d'eux il n'a pas été trouvé de trace de balle, ce qui permet de supposer que la victime décéda des suites des tortures subies (ou enterrée vivante?).

Sources: registres de délibération de Saint Waast la Vallée, archives municipales de Maubeuge, archives départementales de l'Ain, Ré-



Plaque commémorative rue de la Croix à Maubeuge

PECHVERTY Gaston (1919-1942)

MORT POUR LA FRANCE

Gaston PECHVERTY est né le 18 juillet 1919 à Paris 14^e, marié à Suzanne DRZAL dont il a un enfant.

Il est employé à la compagnie française de matériel de chemins de fer- Usine du Tilleul-Sous-le-Bois-Maubeuge.

Les faits :

Une fiche de police du 15 avril 1942 indique que PECHVERTY Gaston, domicilié à Maubeuge rue de la Liberté, centre français N°15, a été arrêté le 30 janvier 1942 par la Feldgendarmerie de Maubeuge comme suspect de recel d'un déserteur Allemand avec 3 autres personnes.

La perquisition effectuée à son domicile à la suite de son arrestation, a amené la découverte d'un revolver.

Tout d'abord retenu à la Caserne de la gendarmerie française de Maubeuge, il a comparu le 5 mars 1942 devant un tribunal de guerre siégeant à Maubeuge, et a été condamné à la peine de mort pour la détention d'arme et à deux ans d'emprisonnement pour le recel de déserteur.

Le 14 mars, il a été transféré à la maison centrale de Loos.

Les recours, l'exécution :

Le 25 mars, le Sous-Préfet transmet la requête du condamné, qui sera adressée par le préfet à M. le ministre, secrétaire d'état à l'intérieur, en vue de sa transmission au chef de l'Etat. Le préfet intervient ensuite auprès de M. le Chef de l'Administration Militaire à la Kommandantur de Lille pour commuer la peine, qui transmet au tribunal de guerre de l'armée de l'air à Paris.

Le recours en grâce adressé au Chef de l'Etat Français a été transmis au tribunal de guerre de l'Armée de l'Air (à Saint Quentin), qui l'a adressé au Reichsmarschall.

Le 8 mai 1942, le juge d'instruction auprès du tribunal militaire (de Paris), le Dr RUBBEN, vient à Maubeuge pour informer le président du conseil de guerre, Anicet DEFOSSEZ, que le recours

en grâce venait d'être rejeté par le feldmaréchal GOERING, et qu'en conséquence, le condamné serait fusillé le samedi 9 mai à l'aube.

Ce dernier proteste contre une mesure qui lui paraissait hors de proportion avec l'acte ayant motivé l'arrestation et demande au Dr RUBBEN d'intervenir auprès de l'Autorité Supérieure Allemande pour retarder l'exécution du jugement, le temps nécessaire pour tenter une démarche auprès de M. BRINON, Ambassadeur auprès de la puissance occupante. Après que celui-ci ait répondu qu'il ne pouvait donner satisfaction, vu que la décision avait été prise par la plus haute autorité allemande, il contacte le préfet, ce qui ne donnera aucun résultat.

Le Dr RUBBEN annonce la sentence au futur supplicié, revenu à Maubeuge, qui demande à rencontrer le doyen de Maubeuge.

M. DEFOSSEZ l'accompagne quelques heures plus tard à la caserne joyeuse. il écrit:

"Introduit auprès de PECHVERTY, je suis resté seul avec lui un long moment. J'ai trouvé un condamné faisant preuve d'un courage exemplaire.

Je lui ai dit: "mon ami, j'ai fait l'autre guerre, j'y ai passé de durs moments. Vous avez enfreint la loi militaire de l'Occupant et vous êtes durement condamné mais j'espère que vous saurez mourir en Français, les yeux droits devant vous, votre regard fixé sur la noble figure du Maréchal Pétain, Chef de l'Etat".

PECHVERTY m'a répondu: "M. le Maire, je mourrai la tête haute, exactement comme vous me voyez devant vous".

Me parlant ensuite de l'avenir de sa femme et de son enfant qu'il laisse seuls et sans ressources, je lui ai répondu: "aussi longtemps que je serai à la mairie de Maubeuge, votre enfant et votre femme seront l'objet de toute ma sollicitude et ne manqueront de rien".

Il m'a dit alors: "je vous remercie M. le Maire, je mourrai ainsi content. Faites l'impossible pour que je puisse voir ma femme et mon petit garçon, ne serait-ce qu'un instant".

Je lui ai fait remarquer que ce serait là une épreuve très dure pour lui et surtout pour sa femme. Je lui ai dit: "jurez moi que vous ne laisserez pas soupçonner à votre femme le dur sort qui vous attend". Il a promis et juré.

Dans ces conditions, lui ai-je dit, vous pouvez compter sur moi. Coûte que coûte, j'obtiendrai cette autorisation. Il m'a demandé l'autorisation de m'embrasser et nous nous sommes fraternellement étreints. Je lui ai laissé des cigarettes qui se sont ajoutées à celles que le Dr Rubben avait tenu à lui remettre personnellement. Je lui ai demandé s'il acceptait que je lui envoie son dîner et une bouteille de vin, ce qu'il a accepté.

Après l'avoir quitté, j'ai obtenu du Dr Rubben les autorisations pour la visite et le repas.

J'ai amené Madame PECHVERTY avec son fils. Ils ont pu rester un quart d'heure auprès du condamné, qui à nouveau, a fait preuve d'un courage et d'une volonté magnifiques. Il m'a remercié et nous nous sommes quittés tous les deux très émus.

J'ai pris ensuite toutes les dispositions nécessaires pour assurer la mise en bière et l'enlèvement du corps après l'exécution. Celle-ci a eu lieu le samedi 9 mai à 6 heures du matin, au stand de tir, derrière la Caserne Joyeuse. M. le Doyen de Maubeuge présent à l'exécution a tenu à me dire avec quel courage il avait passé sa dernière demi-heure.

Il est mort la poitrine criblée de balles et l'officier commandant le peloton lui a donné le coup de grâce comme l'avait demandé le condamné afin de ne pas être défiguré.

M. le Doyen s'est rendu aussitôt chez madame Pechverty pour l'informer de la brutale mesure qui avait mis fin aux jours de son mari, et à 9 heures du matin, je m'y suis rendu également afin de lui témoigner la sollicitude de l'Administration Municipale [il lui laissera pour ses besoins immédiats la somme de 1000 francs].

Le corps a été ramené à la morgue du cimetière de Maubeuge en attendant des funérailles religieuses qui auront lieu mardi ou mercredi. J'assisterai à cette cérémonie avec une délégation du comité de guerre."

Le maire envoie ensuite une lettre aux membres du comité de guerre, demandant d'assister aux

funérailles le mercredi 13 mai à 9 heures à l'église de Maubeuge, et à l'inhumation au cimetière du centre.

La lettre du condamné :

Monsieur le Maire, j'ai confiance en votre parole, mais je vous demanderai de ne pas si cela vous est possible donner une place d'esclave à ma femme. Je vous suis bien reconnaissant d'avoir adouci mon dernier moment et de m'avoir pour la dernière fois fait embrasser ma femme et mon fils. Je vous en remercie de tout cœur. Enfin l'heure approche il est 3 heures déjà et comme je vous l'ai dit mon dernier vœu est que ma femme et mon fils ne manquent de rien. Encore une fois merci et adieu, je conserve un bon souvenir de vous".

Il écrira une lettre à sa femme qui ne lui sera transmise que le 18 juillet.

Les secours :

Anicet DEFOSSET va s'efforcer de tenir parole.

- ♦ Déjà, le 16 février, suite à une courrier de Madame Pechverty ("mon mari est emprisonné par ordre de l'autorité allemande depuis le 29 janvier 1942 pour détention d'arme. je suis seule avec mon bébé de 15 mois"), il avait obtenu un secours Habitants Privés Ressources: 5 francs pour Madame, 3 francs pour l'enfant, soit 8 francs (240 fr par mois).
- ♦ Il va demander au préfet une allocation militaire refusée le 22 juin 1942 au motif que le soutien a été fusillé suite à un délit personnel. Il déposera alors un dossier de veuve victime civile.
- ♦ Il lui obtiendra quelques bons de marchandises d'une valeur de 100 francs.
- ♦ Il envoie une demande à la compagnie française de matériel de chemins de fer- Usine du Tilleul-Sous-le-Bois-Maubeuge, pour le lancement d'un appel public à l'aide pour la veuve et son fils, et une aide de la compagnie ou de la caisse d'allocations familiales.
- ♦ Logée dans une maison "du Tilleul" elle paie un loyer de 100 francs. Le maire lui obtiendra une baisse de loyer.

Liste non exhaustive.

Sources : archives municipales de Maubeuge.

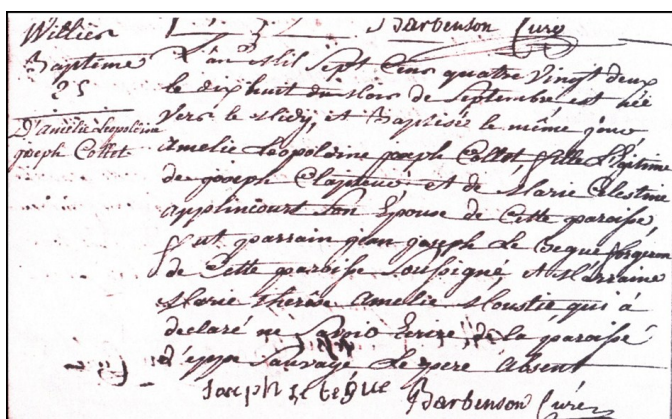
La vie mouvementée de COLLET Amélie Léopoldine

par Marie Pascale QUESNOT

Amélie Léopoldine COLLET est l'arrière Grand-mère paternelle de Raoul DUFOSSET, mon grand père (cf le récit de guerre bulletin N°17).

C'est mon SOSA 35.

Elle est née et baptisée le 18/09/1782 à Willies. Elle est la fille de Joseph COLLET (Clapteur) et de Marie Célestine APPLINCOURT, son épouse.



Elle épouse le 05/05/1810 à Willies Jean Baptiste APPLINCOURT, né le 27/05/1784 à Willies, fils de Pierre Joseph et Marie Catherine MORS.

Ce même jour le couple reconnaît et légitime la naissance de leurs fils : Jean Baptiste APPLINCOURT, né le 28/12/1807 à Willies et Amand APPLINCOURT le 25/05/1809 à Willies.

Son époux, Jean Baptiste APPLINCOURT, décède entre le 8 et le 10 Janvier 1813 à Farn en Russie, tué pendant la retraite de l'armée française lors de la campagne de Russie. Il était alors soldat au 21^e Régiment d'Infanterie en ligne.

Plusieurs enfants naturels vont naître à Willies :

- ♦ Louis Georges COLLET, le 11/05/1817 (voir la suite plus loin).
- ♦ Amélie COLLET, le 15/03/1818 (mon sosa 17). Il est mentionné dans l'acte que la mère est épouse de Jean Baptiste APPLINCOURT, militaire. Elle épousera le 10/07/1841 à Liesies Aimable Joseph DUFOSSET. Elle décède le 29/08/1892 à Liessies

- ♦ un enfant mort né le 02/05/1824 à Willies né d'Amélie COLLET, (même mention que dans l'acte précédent).

Amélie décède le 10 décembre 1837 à Willies.

Louis Georges COLLET

Le recueil des arrêts de la Cour Royale de Douai, publié par A. Bétremieux, nous donne quelques informations intéressantes :

Peu après le mariage d'Amélie et de Jean François APPLINCOURT, ce dernier est appelé sous les drapeaux.

Il paraîtrait qu'Amélie Collet chercha et trouva des consolations à la trop longue absence de son mari, car, mère une première fois, elle accoucha de nouveau le 11 mai 1817, d'un fils qui reçut les nom et prénom de [\[Louis\] Georges Collet](#). Parmi les jeunes gens qui fréquentaient sa demeure, se trouvait M. [Louis] Georges [Raoul Ferdinand] Dufosset des Hossois, dont la raison, alors déjà, était toute problématique; poussé par des désirs de paternité et d'amour, celui-ci, qui était majeur, souscrivit le 25 juin 1817, devant M. le juge-de-paix du canton de Trélon, un acte en due forme par lequel il se reconnut le père naturel de [Louis] Georges Collet.

Cet acte fut peu après suivi d'une demande en interdiction du chef de démence et de fureur, formée par M. Dufosset des Hossois père. Le conseil de famille réuni le 27 avril 1818, se déclare d'accord avec la demande parce que, « si Georges Dufosset des Hossois avait quelquefois des intervalles lucides, il était en ce moment en démence constante et dans un état d'imbécillité complète ».

Georges Dufosset des Hossois fut conduit dans la chambre du conseil pour y être interrogé ; il refusa de répondre, ce qui amena, pour ce motif, le prononcé de l'interdiction. Placé dans un

établissement de santé à Paris, il décéda célibataire le 15 mai 1825. Entretemps, ses parents décédés, aucun partage n'était intervenu.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1840; à cette dernière époque, on rappela à Louis Georges Collet l'acte de reconnaissance souscrit en sa faveur le 25 juin 1817, par le Sr Georges Dufosset ; peu de temps auparavant il avait poursuivi et obtenu le jugement déclaratif du décès du sieur APPLINCOURT, mari de sa mère (1). C'est dans ces circonstances qu'une demande en partage et liquidation fut introduite à sa requête, contre M. et Mme Pas de Beaulieu (voir plus loin).

Cette demande qui reposait sur la qualité d'enfant naturel légalement attribuée au demandeur par l'acte dont il vient d'être parlé, fut repoussée par les défendeurs, qui soutinrent que souscrit à une époque où les causes qui avaient donné lieu à l'interdiction existaient, cet acte se trouvait vicié de nullité.

Le tribunal de Valenciennes en jugera autrement, notamment parce que seuls les actes postérieurs à l'interdiction peuvent être annulés, et que les juges ayant ordonné l'interdiction n'ont pas indiqué si la cause l'ayant motivée existait au moment de la reconnaissance.

Est-ce que Louis Georges héritera? Il semble que non, car il gardera le patronyme COLLET comme l'indique deux documents d'état-civil:

- ♦ L'acte de mariage du 11 janvier 1845: il épouse à Willies Marcelline MAHY. Il est mentionné « fils naturel d'Amélie Collet.
 - ♦ L'acte de décès le 17 novembre 1883 à Willies
- (1) Le 13/11/1838 à Avesnes le tribunal de Grande Instance : Reconnaissance officielle du décès de Jean Baptiste APPLINCOURT après une demande de ses fils Jean Baptiste et Amand APPLINCOURT formulée le 23/09/1837. Acte transcrit à Willies fin décembre 1837, acte 30.

Louis Georges Raoul Ferdinand DUFOSSET DES HOSSOIS est né le 20 octobre 1784 à Eppe Sauvage, fils d'Antoine, maître des forges de Willies, et écuyer du Roi (le père d'Antoine avait été prévôt de Beaumont), et de Marie Marguerite Ursule CASTILLION. Il a pour parrain Bérard Louis Ferdinand Balicq de Siry, capitaine du régiment du Béarn, oncle paternel, et pour marraine Scholastique Joseph Castillion, épouse de François Legros, capitaine au régiment de grenadier royal de Picardie. Décédé le 15/05/1825 à Charenton Saint Maurice.

Il a une sœur et un frère:

- ♦ Marie Thérèse Ursule, née le 19/07/1783 à Eppe Sauvage; parrain maître Hypolite Broudehous, prêtre vicaire de Liessies, au nom de Jean Baptiste Dufosset, grand oncle paternel de l'enfant, ancien magistrat de Valenciennes et de Saint Vaast, et marraine Marie Thérèse Canonne, grand mère maternelle de l'enfant, épouse de George François Castillion. Elle épousera Jean Baptiste Pierre PAS De BEAULIEU.
- ♦ Louis Georges François Joseph, né le 24/08/1782 à Eppe Sauvage, fils d'Antoine, maître des forges de Willies, et écuyer du Roi, et de Marie Marguerite Ursule CASTILLION. Il a pour parrain Georges François Castillion, grand-père, de la paroisse St Géry de Valenciennes, et pour marraine Rose Françoise Polchet de Walean, grand mère côté paternel

(1) Jean-Baptiste Pierre de Pas, Baron de Beaulieu, lieutenant-colonel en retraite, chevalier de Saint-Louis et officier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur. Il naît le 16/06/1787 à Sainte Affrique (Aveyron).

Il fit toutes les campagnes de Napoléon, de 1807 à 1814. Chef de bataillon au 1er régiment d'infanterie de la garde, il se trouve à Valenciennes en 1819 où il épouse Marie Thérèse Ursule Dufosset des Hossois.

